



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! adoptera le 5 juin 2023 les règlements suivants.

RÈGLEMENT NUMÉRO 436

Règlement numéro 436 ayant pour objet de modifier le règlement 283 et d'abroger la résolution numéro # 04-17-8210 et le règlement 400 et d'abroger la résolution numéro # 01-19-8682 ainsi que le modifier le règlement 417 d'abroger la résolution numéro # 10-21-9334 établissant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

RÈGLEMENT NUMÉRO 437

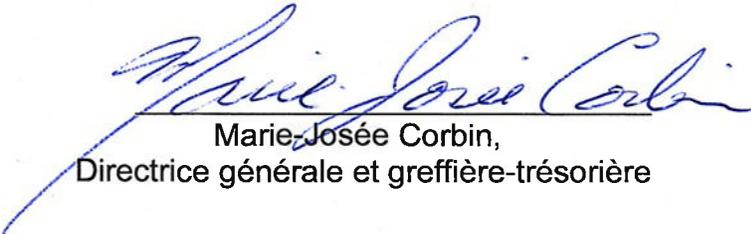
Règlement numéro 437 relatif aux feux à ciel ouvert

RÈGLEMENT NUMÉRO 438

RÈGLEMENT 438 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 25^e jour de mai deux mille vingt-trois.


Marie-Josée Corbin,
Directrice générale et greffière-trésorière